Elus en exercice	16
Quorum	9
Présents	16
Procurations	0
Votants	16

MAIRIE DE BREVAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 08 août 2025

PRESIDENCE: Thierry NAVELLO

PRESENTS: Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Mylène MOREAU, Sébastien MOLINIER, Julien MOREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 4 juillet 2025 est adopté à à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

2025-07-041 Fongibilité des crédits - Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire,

VU les dispositions des articles L2122 et L2122-23 et L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2022-95 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval en date du 25 novembre 2022, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 **VU** le budget primitif 2025 adopté par la délibération n° 2025-04-024 du 10 avril 2025

VU le devis n° 202504-01188 du cabinet FORTEAU FAISANT pour l'établissement d'un relevé topographique

CONSIDERANT que des travaux d'aménagement de voirie au niveau du carrefour entre la rue René Dhal et la rue du Hamel doivent être réalisés afin de sécuriser la circulation, notamment des poids lourds ;

CONSIDERANT que les travaux à mettre en œuvre doivent faire l'objet d'une étude préalable par les services Départementaux, et que l'établissement d'un plan topographique à cette fin est impératif ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les transferts suivants :

INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant	
(21) - 2152 Installations de voirie	1 000,00 €			
(23) - 2313 Constructions	- 1 000,00 €			
Total	0 €	Total	0 €	

2025-07-42 Provisions pour créances douteuses

Le Maire,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 modifiant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations

VU l'état de provisionnement des créances de la commune communiqué par les services de gestion comptable de Mantes-la-Jolie

CONSIDERANT que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, qu'il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

CONSIDERANT que le taux de dépréciation doit être en adéquation avec la situation des restes à recouvrer et les diligences effectuées par le comptable public afin de retracer le risque probable d'irrécouvrabilité des créances ;

DECIDE

Article 1 : D'opérer un complément de provision par l'émission d'un mandat de 31.45 € à l'article 6817

DELIBERATIONS

2025-09-043 Convention de mise à disposition de personnel technique au SIVSCP

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la création du poste, actuellement occupé par M. GASPAR, avait pour objectif, d'une part, de renforcer l'équipe technique, mais aussi de permettre de réaliser plus de petits travaux d'entretien par nos services techniques, en lieu et place de société extérieure, et ce afin de réduire nos charges de fonctionnement.

De la même manière, le SIVSCP, n'ayant pas d'agent technique, demande à la commune de Bréval de lui mettre à disposition un agent afin de réaliser des petits travaux d'entretien.

M. le Maire propose donc de l'autoriser à signer une convention avec le SIVSCP à cette fin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de mise à disposition de personnel technique communal au SIVSCP présenté par M. le Maire,

CONSIDERANT que les effectifs des services techniques de la commune sont suffisants pour permettre de mettre à disposition, de manière ponctuelle, un agent technique au SIVSCP,

CONSIDERANT le bien fondé des motivations exposées par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 Voix contre et 0 abstention **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent technique communal au SIVSCP, telle qu'annexée à la présente délibération,

PRECISE que les mises à dispositions feront l'objet d'un remboursement par le SIVSCP à la commune, calculé sur les heures réellement effectuées au titre de la mise à disposition

PRECISE que cette convention est signée pour une période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026

2025-09-044 Convention avec la commune de Neauphlette pour l'achat de ticket de manège

M. le Maire expose au Conseil Municipal : traditionnellement, une fête foraîne se déroule sur le territoire de la commune de Bréval lors du week-end de la Pentecôte. A cette occasion, les communes de Bréval et Neauphlette, offrent aux enfants résidant sur leur territoire, scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire de Bréval, des tickets de manège.

Pour des questions pratiques, c'est la commune de Bréval qui achète l'ensemble des tickets auprès des forains, y compris pour les enfants résidants à Neauphlette, puis demande le remboursement correspondant à la commune de Neauphlette.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention ayant pour objectif de définir les modalités de ce remboursement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de mise à disposition présenté par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 Voix contre et 0 abstention **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération, **PRECISE** que cette convention est signée pour une durée indéterminée

2025-09-045 Fixation de la participation pour le repas du 14 juillet

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Maryse MAUGUIN, Adjointe en charge des animations. Mme MAUGUIN expose au Conseil :

La Commune organise une manifestation le 14 juillet à destination des administrés de la commune mais également pour les non-résidents de Bréval. A cette occasion, un repas est proposé par la commune aux participants.

Le repas est offert aux administrés de la commune de Bréval, contrairement aux personnes extérieures à la commune, qui devront participer financièrement.

Mme MAUGUIN propose ainsi au Conseil Municipal de fixer le tarif de cette participation comme suit :

- 5 € pour les moins de 12 ans
- 10€ pour à partir de 12 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 0 Voix contre et 0 abstention

FIXE le tarif de la participation au repas du 14 juillet 2025 pour les non-résidents de Bréval à la somme de :

- 5 € pour les moins de 12 ans
- 10€ à partir de 12 ans

2025-09-046 Reprise de voirie Lotissement le Clos Huau et transfert dans le domaine public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code de l'urbanisme

VU l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière

VU la délibération n° 2021-89 du 03 septembre 2021 dénommant la voie traversant le lotissement du Clos Huau « Rue Georgette Aucher »

VU la délibération n° 2021-90 du 03 septembre 2021 dénommant deux impasses dans le lotissement du Clos Huau « Impasse de la Cidrerie » et « Impasse des Demoiselles »

VU la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux concernant la structure de chaussée et les réseaux, transmise par le lotisseur à la Mairie en date du 10 mars 2022, relatifs au permis d'aménager PA 078 107 20 F0002 délivré par la commune de Bréval

VU l'accord amiable trouvé avec l'association Syndicale du Lotissement Le Clos Huau (ASL) prévoyant la cession par l'ASL à la commune de Bréval, à titre gratuit, des parcelles cadastrées G 549, G 557, G 566, J 247 et J 248 correspondant à la rue Georgette Aucher, à l'Impasse des Demoiselles, à l'Impasse de la Cidrerie, ainsi qu'à des espaces communs.

VU les plans de voirie relatifs aux travaux d'aménagement précités

VU le procès-verbal contradictoire d'état des lieux réalisé le 29 août 2025 en présence de M. le Maire, M. Jean-Pierre SIMENEL, représentants de la commune et de M. Asize MOHAMED ABDOUL, Président de l'ASL du Clos Huau.

VU l'accord de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France du 14 avril 2025, concernant la reprise des réseaux pour le lotissement du Clos Huau

VU l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 Voix contre et 0 abstention

APPROUVE la cession par l'ASL, à titre gratuit, des parcelles cadastrées G 549, G 557, G 566, J 247 et J 248 correspondant à la rue Georgette Aucher, à l'Impasse des Demoiselles, à l'Impasse de la Cidrerie, ainsi qu'à des espaces communs.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession **APPROUVE** le transfert des voies dénommées « Rue Georgette Aucher », « Impasse de la Cidrerie », « Impasse des Demoiselles » ainsi que des parties communes dans le domaine public une fois la cession réalisée

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement une fois la cession réalisée **PRECISE** que cette reprise se fera sous réserve du règlement de tous les points évoqués dans le procèsverbal d'état des lieux du 29 août 2025 annexé à la présente délibération.

2025-09-047 Demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines au titre du programme répartition des amendes de police 2025

L'adjoint en charge de la voirie, sur avis de la commission voirie, environnement et sécurité, présente le projet d'aménagement du carrefour entre la rue René Dhal et la rue du Hamel.

VU l'exposé de l'Adjoint en charge de la voirie,

VU les recommandations de la commission, voirie, environnement et sécurité

VU les devis présentés

VU le courrier du 23 juillet 2025 du Conseil Départemental des Yvelines présentant le dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 0 Voix contre et 0 abstention **DECIDE** de solliciter du Conseil départemental, au titre du programme 2025 de répartition du produit des amendes de police, une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous :

Aménagement du carrefour entre la rue René Dhal et la rue du Hamel afin de sécuriser le passage des poids lourds.

Coût HT des travaux : 34 181,00 €

S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge

GESTION / FINANCES

Liquidités au 05 septembre 2025 : 694 443 €

URBANISME

La commission urbanisme sera sollicitée prochainement suite au vote du SDRIF 2040. La région a voté un nouveau SDRIF, il nous appartient d'ici 2028 de nous assurer que notre PLU est conforme aux dispositions du SDRIF-E. L'un des principaux changements est la mise en œuvre du ZAN, zéro artificialisation nette qui limite fortement les terrains constructibles. La commission sera certainement sollicitée à plusieurs reprises, et nous devrons peut-être recourir à un bureau d'étude.

BATIMENTS MATERIEL

- Local périscolaire : les travaux sont commencés
- Rénovation énergétique des logements communaux : la réunion préparatoire a eu lieu, les travaux vont commencer après l'installation de la base vie
- Nous recevons notre assureur le 12 septembre afin de faire avancer les dossiers des sinistres « sécheresse », pour la salle des fêtes et la micro-crèche
- Le dossier de labellisation de l'église a été envoyé

VOIRIE

- La commission voirie, environnement et sécurité s'est réunie :
 - Bois de Bréval : plusieurs arbres à abattre
 - Cimetière : plusieurs arbres à abattre
 - Pour le moment, la commission a décidé de faire faire un devis à une entreprise pour l'abattage, les agents communaux seraient chargés de la coupe et de l'évacuation du bois
- Cimetière : un budget de 12 000 € avait été alloué pour la réalisation de l'engazonnement de l'ancien cimetière. Un devis a été demandé pour une mini-pelle avec chauffeur + mise à disposition d'un véhicule pour évacuer les terres. Les agents municipaux participeront aux travaux et s'occuperont de l'engazonnement. Les travaux se feront en 2 tranches : l'une en octobre 2025 et l'autre en 2026. La première phase commence le 29 septembre.
- Difficultés de stationnement et « voitures ventouses » : nous allons reprendre les contrôles réguliers
- Problème de stationnements régulier dans le bois
- Les déjections canines sont toujours problématiques. Malgré la mise en place de panneaux, de sacs à déjection etc... cela reste problématique.

ENVIRONNEMENT

Les 2 vitrines ont été montées et installées au cimetière / Manque les bandeaux pour coller le logo et le titre

Mr Franck Mathieu a reconnu son erreur (mal référencé le produit) et a refait la commande à ses

Malheureusement l'usine a brûlé et les délais sont plus longs / Nous n'avons rien payé pour le moment

- Encombrants : le mardi 7 octobre Bréval Centre / mercredi 8/10 hameaux
- Des plantes vivaces vont être plantées à l'automne

FETES ET ANIMATIONS

14 juillet: inscrits
Nouveau prestataire: TB

Beau temps et bonne ambiance, les jeux ont toujours du succès

- Rando BBC: Météo mitigée donc repli dans le parc / 130 adultes et 20 enfants 2 circuits de 6 et 9 kms
 - Yvelines Cinéma: météo catastrophique à l'heure des arrivées, une soixantaine de personnes soit 4 fois moins qu'en 2023

Mais transats dans la salle des fêtes, bonne ambiance et film familial qui a bien amusé petits et grands

A venir: <u>le forum des associations (organisé par la commune) et marché des producteurs (organisé par Sol&Joy)</u>: dimanche 7 septembre de 10h à 17h pour le renouvellement des adhésions dans les clubs

INFORMATION - COMMUNICATION

- Date pour les articles : 15 octobre pour le bulletin de novembre, entre le 15 octobre et le 15 novembre pour l'annuel.
- Difficulté de distribution dans certains bâtiments rue Christian Cheneau : nous n'avons plus de distributeur, et d'autre part, nous n'avons pas de badge d'accès aux boites aux lettres.
- Point sur la période pré-électorale
- > Poteau rue du Hamel : orange n'interviendra pas avant le début octobre
- > Panneau lumineux : livraison courant novembre

MISSION LOCALE:

- Présence lors du forum des associations
- > 14 nouveaux inscrits de Bréval. 31 jeunes ont été suivis en 2024. 244 événements sont répertoriés (Entretiens, courriers...). 19 jeunes ont retrouvé une situation d'insertion (CDI, CDD, stage, scolarisation..)
- Plateforme Innodum (Agence Autonomy Département 78): plateforme gratuite à destination de personnes de plus de 60 ans ou pour les aidants. Ces personnes peuvent bénéficier d'activités de loisirs, de cultures

ACTION SOCIALE:

- Ayoub continue ses missions (accompagnement aux séances de cinéma, appels téléphoniques...) Visites, demande d'une administrée pour l'aider à faire des petites promenades Depuis lundi 1er septembre il est également embauché au SIVOS sur le temps de la restauration.
- 2 petits trains avec à chaque fois plus de 20 personnes dont 9 de la MARPA / 2 heures de promenade suivies d'un goûter dans le parc
- Séances de cinéma les 9 juillet, 20 août et la prochaine le 17 septembre
- > Mme Aurélie Gabrieli, la nouvelle assistante sociale prendra ses fonctions le 9 septembre, elle sera là le mardi et le vendredi matin
- Bus Insertion : le 16/09 et 14/10
- Bus Santé: tous les 15 jours sur la Place du Tranchant 4et 18 septembre / 2, 16 et 30 /10
- Bus PMI: demi-journée: 17/09 et 15/10 // journée: 1er/10 et 29/10
- France Services : locaux de la mairie tous les 15 jours le jeudi matin 4 et 18 septembre

INTERCOMMUNALITÉ

CCPIF:

Réunion le 16 septembre

MARPA:

Kermesse le 13 septembre. Loto des petits de 11h15 à 12h15

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE

Appel d'offre en cours pour renouveler le marché se terminant fin décembre.

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

> RAS

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE:

- Petit-Déjeuner de pré-rentrée le 29 août et rentrée le 1er septembre
- 5 classes en maternelle et 9 en élémentaire, tous les postes sont pourvus.
 136 élèves à la rentrée en maternelle et 219 en élémentaires
- Yvelines Restauration a de nouveau obtenu le marché de restauration scolaire pour un an, renouvelable 3 fois.

SIVSCP

- L'allée PMR reliant les vestiaires aux terrains de football est terminée.
- Le terrain est en cours de renouvellement de l'homologation par la lique de football

SICOREN

Le projet de rénovation continu de suivre son cours. Néanmoins les conseillers signalent un manque de communication.

SEY

Réunion le 7 octobre

ASSOCIATIONS

- > 13 septembre : kermesse de la MARPA
- > 13 septembre : concours de pétanque Club de l'Amitié
- > 28 septembre : report de la brocante des pompiers
- 4 octobre : 2 séances de diaporamas à 16h et 20h

QUESTIONS DIVERSES

- Annie ZACHERINI : Le chemin qui traverse le parc est en train de s'ouvrir. M. le maire répond que cela est certainement dû à l'âge du chemin, plus de 30 ans.
- Julien MOREAU: le centre de loisirs ne fait pas assez d'activités. En dehors de deux grosses sorties, les enfants ne font pas grand-chose. Ne peuvent-ils pas se mettre en lien avec des associations pour réaliser des activités? M. le Maire, répond que la commune de Bréval n'est pas responsable du centre de loisirs, c'est la commune de Neauphlette. Le prestataire actuel, La Ligue de l'Enseignement ne renouvellera pas le contrat en décembre. Un nouvel appel d'offre est en cours, mais risque malheureusement d'être infructueux. D'autre part, le nombre d'enfants au centre est de moins en moins nombreux. L'appel d'offre se termine en octobre.
- Opération brioche du 9 au 10 octobre
- M. LECLERC
- Que peut-on faire pour les haies, végétations qui débordent sur l'espace public ? M. le Maire répond qu'il faut systématiquement lui signaler les endroits problématiques, la commune fera ensuite un courrier pour faire corriger les problèmes.
- Des administrés se plaignent des arbres du cimetière : ne pouvons-nous pas retirer tous les sapins d'un coup, les morts et les vivants. M. le Maire répond que pour le moment, on ne s'occupe que des

arbres morts, on verra par la suite pour les arbres restants.

Un escalier au stade est emprunté par des enfants, jeunes, qui lancent des détritus. M. LANNOU répond qu'il s'agit d'un escalier de secours, qu'en conséquence, on ne peut pas le condamner. On vérifiera qu'il existe un affichage d'interdiction.

Un jeune est décédé dans une autre commune suite à l'effondrement d'un pilier béton. Comment pouvons-nous nous assurer que ce genre d'incident n'arrive pas. M. le Maire répond que son mandat l'oblige à contrôler que les lois en matière de norme ou de sécurité doivent être respectées. Néanmoins, certaines installations ou constructions ne sont pas soumises à des contrôles de sécurité. Dans ce cas-là, il n'y a pas d'action particulière pouvant être mise en place.

Mylène MOREAU : le bâtiment de la gare est-il en activité ? M. le Maire répond que le bâtiment s'ouvre et se ferme de manière automatique, afin d'accueillir les voyageurs en cas d'intempérie.

Jean-Pierre SIMENEL : Thiron, le revêtement actuel est-il définitif ? Nous pensons que le travail

n'est pas terminé. M. le Maire répond que la CCPIF doit donner réponse.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une invitation va leur être adressée pour la venue le 18 septembre à 09h30 de M. Patrick STEPHANINI, conseiller Départemental, et de M. Serge CASTEL, délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine qui tiendront une réunion sur le thème de la LNPN

Heure de clôture du conseil municipal : 21h31

Date de la prochaine réunion de conseil : Vendredi 3 octobre 2025

FEUILLET DE CLOTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 08 août 2025

PRESIDENCE: Thierry NAVELLO

PRESENTS: Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Mylène MOREAU, Sébastien MOLINIER, Julien MOREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

2025-09-043 Convention de mise à disposition de personnel technique au SIVSCP

2025-09-044 Convention avec la commune de Neauphlette pour l'achat de ticket de manège

2025-09-045 Fixation de la participation pour le repas du 14 juillet

2025-09-046 Reprise de voirie Lotissement le Clos Huau et transfert dans le domaine public

2025-09-047 Demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines au titre du

programme répartition des amendes de police 2025

Président de séance Thierry NAVELLO Secrétaire de séance Maryse MAUGUIN

